



ASSOCIATION DES MAJORETTES FRANÇAISES

11, Rue de la République

Appartement 1

81160 Saint Juéry

TEL : 06.87.93.82.68 ou 05.63.45.55.02

www.association-des-majorettes-francaise.e-monsite.com

LA LETTRE DE RENTREE DE L'AMF SAISON 2011/2012

Madame, Monsieur le Président,

C'est une nouvelle saison qui redémarre pour vos clubs, et l'Association des Majorettes de France est heureuse de pouvoir vous accompagner. Créée depuis le 03 avril 2011 et adhérente à EMA (European Majorettes Association), cette toute jeune association Nationale (qui est la future fédération française de majorettes) est au service des majorettes françaises.

Une activité déjà riche depuis avril, puisque l'AMF compte déjà quelques clubs inscrits, mais surtout l'AMF était présente à Zagreb (Croatie) du 30/08 au 04/09/2011, lors des derniers championnats d'Europe de majorettes où elle accompagnait 3 clubs français. Pour la première fois depuis l'existence de ces championnats (13^e édition cette année), le drapeau français flottait et les majorettes françaises étaient représentées officiellement. Un résultat très positif avec des classements très honorables et une Marseillaise dans la catégorie Cannes Majors Séniors avec la 1^{ère} place du club de Reignac (33).

L'objectif pour les championnats d'Europe de 2012 est que l'AMF accompagne d'avantage de clubs, d'autant qu'ils se dérouleront en France.

L'adhésion à l'AMF

Pour adhérer à l'AMF, vous devez vous acquitter de la cotisation club qui est de **60 €** pour la saison 2011/2012, et **10 €** par membre et par majorettes. Une licence ou bien une carte de membre vous sera alors envoyée avec la fiche récapitulative de vos licenciés et votre n° d'adhérant.

Sachez qu'il vous est possible de parrainer un ou plusieurs clubs et bénéficier d'une remise de **10%** sur votre cotisation. De même, le club que vous aurez parrainé bénéficiera de cette remise de **10%**.

Pour cela, vous devez remplir les fiches de demande d'inscription que vous trouverez sur notre site internet dans la rubrique « COMMENT ADHERER » ou bien sur simple demande par téléphone.

Les actions de l'AMF

- Aider les nouveaux clubs à se structurer et à se développer
- Accompagner tous les clubs de « majorettes » qui souhaitent que cette discipline soit bien distincte de celle du twirling et puisse être reconnue par une Fédération
- Proposer des stages d'initiation, de formation, et de perfectionnement dans les 4 catégories qui sont : bâtons, pompons, cannes majors et drapeaux.
 - Initiation et développement à la canne major afin de développer cette catégorie en France et en Europe avec le soutien de EMA
 - Perfectionnement aux pompons et bâtons
 - Initiation et développement aux drapeaux
- Proposer aux clubs des tarifs très attractifs sur les bâtons, pompons, bottes et accessoires et également des remises sur des produits chez certains distributeurs
- Organiser avec vous certaines de vos manifestations, comme vos festivals
- Répondre au mieux à vos attentes et questions
- Former des entraîneurs nationaux dans les différentes catégories
- Former des juges au vu des concours Européens, Nationaux et Régionaux
- Mettre en place un réseau de délégués régionaux

Bien entendu, vous comprendrez que pour bénéficier de tous ces avantages, votre club devra adhérer à l'AMF et vos majorettes devront y être licenciées.

Il est grand temps que l'image de la majorette Française soit redorée, car ne l'oublions pas, elle est bien née en France dans les années

L'AMF espère pouvoir vous compter parmi d'autres clubs qui lui font déjà confiance, et n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour tous renseignements.

Les projets de l'AMF

Octobre 2011

- Samedi 22 octobre à heures : réunion d'information sur l'AMF pour les clubs du 05 (Région indice téléphonique) à Roquecourbe de 15h00 à 17h30
- Les 22, 23 et 24 octobre : stage d'initiation et de formation à la canne major (cannes fournies) et perfectionnement bâton. Vous pouvez si vous le désirez, participer aux deux ateliers

Tarifs pour les trois jours :

Le prix comprend : L'hébergement (hôtel F1), la nourriture et les prestations des entraîneurs

- Inscription club licencié AMF 60 €
- Inscription club non licencié AMF 70 €
- Inscription majorette licenciée AMF 55 € (et accompagnant d'un club licencié AMF)
- Inscription majorette non licenciée AMF 65 € (et accompagnant d'un club non licencié AMF)

Détail des trois jours :

- 22 octobre 8h00/10h00 Sélection des entraîneurs (être âgée de 15 ans minimum)
 10h00/13h00 Initiation canne major

13h15/14h30 Repas
14h45/17h45 Perfectionnement bâton
17h45/19h45 Initiation canne major
20h00 Repas

- 23 octobre 8h30/12h30 Perfectionnement bâton
12h45/13h45 Repas
14h00/18h00 Initiation perfectionnement canne major

- 24 octobre 8h30/12h30 Perfectionnement bâton
12h45/13h45 Repas
14h00/17h00 Initiation perfectionnement canne major
17h30/18h30 Démonstration et show des clubs présents

Conditions :

Durant les heures de stage, aucun parent ou accompagnant présent avec les majorettes. Seuls les présidents ou représentants des clubs seront acceptés.

Stage ouvert à tous, même les clubs et majorettes non adhérents à AMF.

Afin de planifier au mieux ce stage de trois jours, vous voudrez bien nous retourner avant le 18 octobre (dernier délai) le coupon réponse au bas de la lettre, accompagné du règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'AMF. Merci d'avance

Février 2012

- Les 11, 12 et 13 février : stage de perfectionnement pour les catégories : bâtons, pompons, et cannes majors avec préparation aux concours (Informations données ultérieurement)

Nous aimerions compter parmi nous des clubs du Nord de la France et pouvoir répondre aussi à leurs attentes

Si votre club est intéressé pour l'organiser avec l'AMF, merci de prendre contact avec nous le plus rapidement possible. Pendant ce stage, une rencontre avec les clubs du 02 sera organisée.

Tous les stages que nous proposons sont accompagnés d'entraîneurs chevronnés qui viennent de toute l'Europe et ont une grande expérience des compétitions.

Avril 2012

- Les 7, 8 et 9 avril : Championnats Nationaux

Ont accès à ces championnats : cadets, juniors et seniors des catégories pompons, bâtons, cannes majors et drapeaux.

A ce jour le lieu n'est pas encore déterminé, mais nous y travaillons afin de vous informer au plus vite.

Chaque club pourra se présenter dans les compétitions suivantes :

- Marche / Parade
- Chorégraphie
- Duo
- Solo

Le règlement de ces championnats vous sera proposé ultérieurement sur demande après inscription.

Notez que les 3 premiers de chaque catégorie et chaque discipline, représenteront leur Pays aux prochains championnats Européens en 2012.

L'AMF souhaite vous rencontrer par région (indice téléphonique 01/02/03/04/05) afin de mieux vous connaître et surtout mieux vous informer.

Lors de notre Assemblée Générale (date et lieu non retenus à ce jour), il faudra procéder à l'élection de délégués régionaux qui seront le lien entre l'AMF et les clubs. Si vous souhaitez devenir délégué régional, merci de nous en informer.

Vous trouverez toutes ces informations dans les rubriques respectives sur notre site internet :

Souhaitant pouvoir vous apporter un soutien important et surtout des outils de développement, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, toute ma reconnaissance pour votre travail et votre dévouement au service de nos majorettes françaises.

Bonne rentrée à tous !

Le Président de l'AMF Florian Virgili et son équipe

✂-----

Coupon réponse stage 22/23/24 octobre 2011 à renvoyer au siège social avant le 18 octobre 2011

Nom du club Licencié AMF 60 €

Non licencié AMF 70 €

Nombre de majorettes..... Licencié AMF 55 €

Non licencié AMF 65 €

Participera au stage bâton oui Non Nombre de majorettes

Participera au stage canne major oui Non Nombre de majorettes

Stage entraîneur participera ne participera pas Nom/prénom

(3 personnes par club maxi)

Règlement par chèque d'un montant de (A l'ordre de l'AMF)